

UTILISATION DES TERRAINS SPORTIFS



Informations générales

- Les terrains sportifs sont réservés à l'école de 8h27 à 11h47 et de 12h47 à 15h02. Ils sont ouverts au public en dehors de ces heures
- Merci de se conformer aux règles affichées sur les terrains
- Sur le temps de pause de midi, l'ASIRE n'assure pas de présence sur les terrains sportifs ou lieux publics. En cas de besoin (blessure, conflit, etc.), les enfants peuvent se rendre au restaurant scolaire pour demander de l'aide

Responsabilités

- L'ASIRE décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident sur les lieux publics